



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
2, rue Saint Martin
35 530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 04 24 48
Courriel
population@ville-servonsurvilaine.fr

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
En exercice	15
Présents	15
Absents représentés	0
Absents excusés	0
Absents	0

L'an deux mil-vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Servon-sur-Vilaine se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Melaine MORIN, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux administrateurs le douze mai deux-mil-vingt-six.

Présents : Melaine MORIN, Maire et Président du CCAS, Sophie RANDUINEAU-PIROT, Adjointe aux Solidarités, à l'action sociale et la petite enfance, Dominique MARCHAND, Adjoint au Développement du Territoire, à la vie économique et à l'agriculture, Lara BAKHOS, Adjointe à l'enfance, à la jeunesse, à l'éducation, à la famille et aux RH, Claire LE GAL, Conseillère Municipale Déléguée à la prévention santé et à la petite enfance, Frédéric FLAGEUL, Conseiller Municipal, Anne-Laure NAVATTE, Conseillère Municipale, Audrey HOUSSIN, Conseillère Municipale, Christine MASSOT, Membre nommée, représentante ADMR, Christine MARCHAND, Membre nommée, représentante MSA, Bernadette LANDAIS, Membre nommée, représentante Secours Catholique-Caritas France, Véronique LARDEUX, Membre nommée, représentante Action Kiethon, Joëlle LE MANAC'H, Membre nommée, représentante Club du Temps Libre, Véronique CHESNEAU, Membre nommée, personne qualifiée, Anne-Marie COLLIN, Membre nommée, personne qualifiée

Absent représenté : --

Absent excusé : --

Assistant également à la séance : Mme Audrey VIEL, Responsable CCAS.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
	15	0	0	0

2026.8 – ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DELEGUEE DU CCAS

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;



Considérant que **Mme Claire LE GAL** s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente Déléguée du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation de la Vice-Présidence Déléguée à bulletins secrets.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- **Mme Claire LE GAL :**
 - Pour : [15] voix
 - Contre : [0] voix
 - Blancs : [0]

Article 1^{er} :

Est élue Vice-Présidente Déléguée du Conseil d'Administration du CCAS, **Mme Claire LE GAL**.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 25/06/2026
Et publication ou notification
Du : 26/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire, Président du CCAS



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Président, Melaine MORIN

